



**Code  
de  
vie**

2022-2023

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Pages</b>
Présentation-----	1
Mission du code de vie-----	1
Application -----	1
Code de vie -----	2
Écarts de conduite-----	3
Écart de conduite majeur -----	3
Écart de conduite mineur -----	3
Échelle des niveaux d'intervention -----	4
Arbre décisionnel lors des écarts de conduite-----	6
Code vestimentaire-----	7
Violence et intimidation-----	8

## Présentation

Le présent code de vie se veut simple et épuré. Divisé en trois sections (valeurs, règles, comportements attendus), il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes bienvenues des élèves. Ainsi:

- ◆ Valeur  
Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe
- ◆ Règle  
Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée
- ◆ Comportements attendus  
Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée

### Application

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par l'école. Il s'applique pendant les périodes de récréations et de dîner.



# NOTRE CODE DE VIE

## NOS VALEURS

### 1 COLLABORATION

Règle: je collabore avec tous (enfants, adultes)

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'accepte les idées des autres
- J'ai une attitude positive

### 2 AUTONOMIE

Règle:

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je prends des initiatives
- J'utilise des méthodes de travail efficaces

### 3 RESPECT

Règle: j'agis de manière sécuritaire pour moi et pour les autres pour favoriser le vivre ensemble.

Règle: je respecte les personnes et l'environnement en tout temps

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je parle poliment
- J'écoute la personne qui parle

Élève  
Responsable de  
respecter le  
code de vie

**Valeur:** Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe.

**Règle:** Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.

**Comportement attendu:** Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée.

## MISSION DU CODE DE VIE

### MEMBRE DU PERSONNEL

**ÉDUIQUER:** offrir un enseignement de qualité

**SOCIALISER:** apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

**QUALIFIER:** les préparer à la vie en société



Être dans un esprit de bienveillance

Être défenseur des droits et des devoirs de chaque élève

Être responsable de l'enseignement et de la gestion du code de vie

Intervenir

## NOTRE PRIORITÉ DANS LES APPRENTISSAGES

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN FRANÇAIS LECTURE

## NOS PRIORITÉS DU MIEUX-ÊTRE

ASSURER UN MILIEU DE VIE HARMONIEUX ET SÉCURITAIRE

- Augmenter le sentiment de sécurité et de bien-être chez les élèves.

### ÉCART DE CONDUITE

#### 1 MINEUR

- **Ne nuit pas** au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais **dérange l'élève lui-même** ou quelques élèves autour de lui.

#### 2 MAJEUR

- **Nuit au bon fonctionnement de la classe**, à l'enseignement et par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves.
- **Un comportement dangereux, illégal, illicite** (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

## Écarts de conduite<sup>1</sup>

### Écart de conduite majeur

Un écart de conduite **majeur** est soit:

- ◆ Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement de l'enseignant et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
- ◆ Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- ◆ Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

### Écart de conduite mineur

Un écart de conduite **mineur** est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui:

- ◆ Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves;
- ◆ Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

<sup>1</sup> Steve BISSONNETTE et autres, *L'enseignement explicite des comportements*, Montréal, Chenelière éducation, 2016, p. 100-101.

## Échelle des niveaux d'intervention

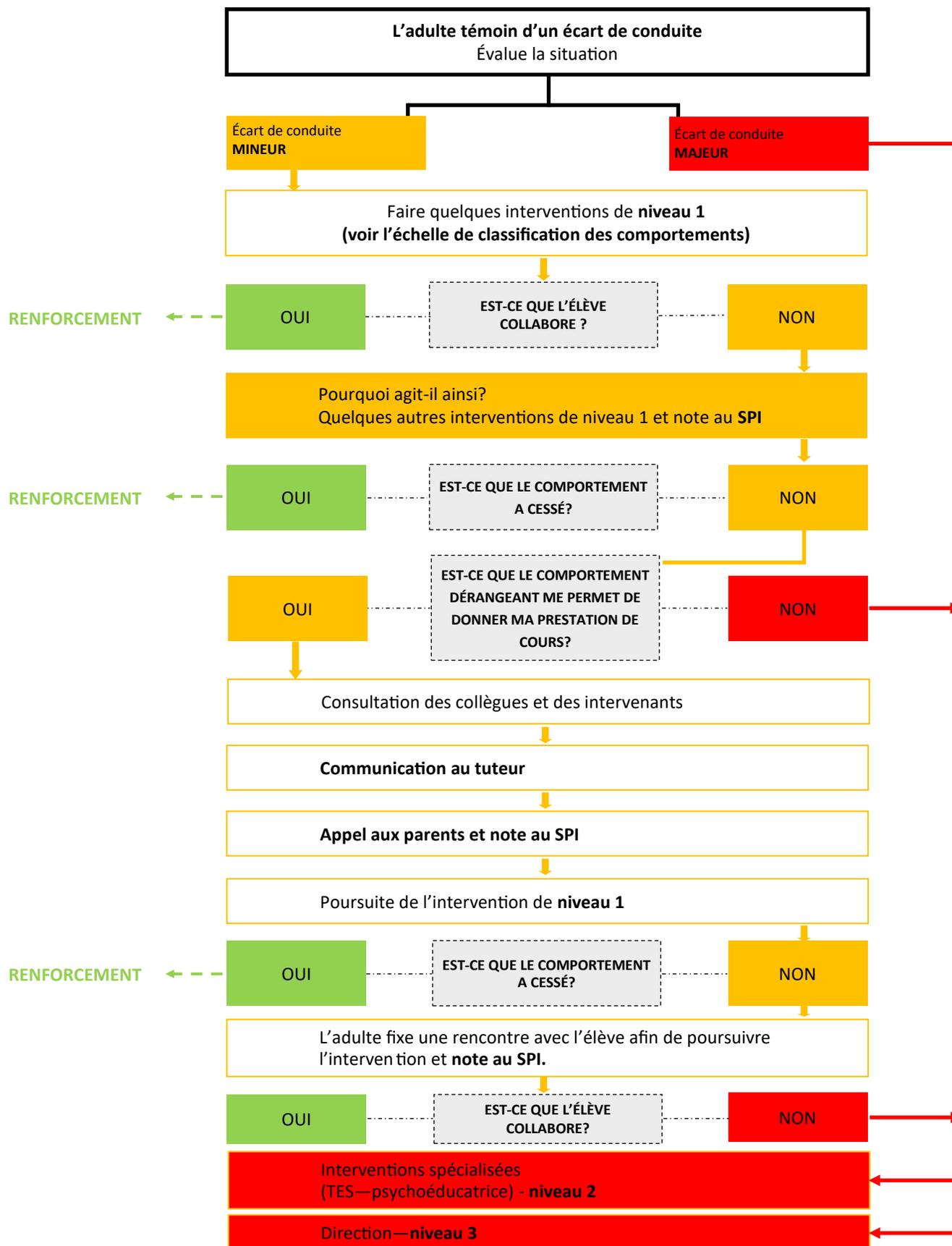
Écarts de conduite mineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Règle de vie non respectée qui nuit personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)	Comportements qui blessent ou illégaux
<p>J'accepte le rappel de tout adulte</p> <p>Je circule et je joue de façon sécuritaire</p> <p>Je règle mes conflits de façon pacifique</p> <p>Je garde mon environnement propre</p> <p>Je respecte les règles du jeu</p> <p>Je respecte le code vestimentaire</p> <p>Je travaille sur ma relation avec les autres</p> <p>Je laisse jouets, friandises ou autres objets non pertinents à la maison</p> <p>Je me dirige vers l'école dès que j'entends le son de la cloche à la fin des récréations</p>	<p>Bousculade, tiraillement, jambette, plaquage, poussée</p> <p>Bavardage inutile ou excessif</p> <p>Refus de travailler</p> <p>Langage inapproprié</p> <p>Ne pas avoir son matériel de façon répétitive</p> <p>Impolitesse, crier des noms</p> <p>Geste vulgaire, irrespectueux, insolent (cracher, « doigt d'honneur », etc.)</p> <p>Habillement inadéquat</p> <p>Non-respect des heures d'arrivée sur la cour de l'école et en classe</p> <p>Non-respect des limites de la cour d'école</p> <p>Non-respect du matériel ou de l'environnement</p> <p>Possession d'objets non autorisés à l'école (friandises, jouet personnel, appareil électronique ou téléguidé, cellulaire, Ipod, lecteur MP3, etc.); Perturbation lors des déplacements</p> <p>Désorganisation</p> <p>Utilisation inadéquate du matériel informatique</p>	<p>Bataille, agression physique</p> <p>Inciter un autre élève à transgresser une règle</p> <p>Désorganisation majeure</p> <p>Refus d'obéir ou impolitesse grave provoquant une situation de crise ou une désorganisation volontaire</p> <p>Fugue</p> <p>Geste ou propos vulgaire compromettant l'intégrité d'une personne</p> <p>Intimidation, menace, extorsion, chantage</p> <p>Harcèlement répétitif (verbal ou physique) ou rejet</p> <p>Fraude, vol, vandalisme</p> <p>Possession ou utilisation d'un objet à des fins dangereuses</p> <p>Possession, consommation ou trafic de tabac ou drogue</p>
<p>Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2</p>	<p>Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3</p>	

## Échelle des niveaux d'intervention

Écarts de conduitemineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Les interventions peuvent être :	Les interventions peuvent être :	Les interventions peuvent être :
<p>Contrôle par la proximité                      Contrôle par le toucher                      Directives par signaux non-verbaux                      Ignorer/porter attention/renforcer                      Changer de place                      Limitation de l'usage du matériel                      Humour                      Renforcer le comportement positif des pairs                      Rediriger                      Limiter le droit de parole                      Redonner les attentes                      Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche                      Adapter la tâche                      Ré-enseigner                      Donner des choix                      Montre-moi 5 élèves...                      Rencontre avec l'élève                      Appel aux parents                      Commentaire au SPI                      Discussion avec le tuteur                      Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes                      Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant</p>	<p>Expulsion de classe (voir procédure à suivre)                      Réflexion                      Rencontre avec le tuteur                      Rencontre avec les parents                      Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./conseillère d'orientation)                      Rencontre avec la direction                      Référence à un intervenant pour un suivi comportemental                      Mise en place d'un plan d'intervention comportemental                      Feuille de route                      Rencontre de médiation                      Contrat d'engagement                      Suspension à l'interne</p>	<p>Suspension à l'interne                      Suspension à l'externe                      Contrat d'engagement                      Rencontre avec les parents et la direction                      Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, travailleur social, DPJ, Sérespro, etc.)</p>
Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :
<p>Geste réparateur                      Reprise de temps                      Reprise du travail                      Perte de privilège                      Réflexion                      Confiscation                      Etc.</p>	<p>Geste réparateur (ex: lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.)                      Restrictions                      Perte de privilège                      Remboursement                      Travaux communautaires                      Etc.</p>	<p>Toutes les conséquences du niveau 2                      Dossier mis à l'étude                      Expulsion de l'école</p>

# ARBRE DÉCISIONNEL

## lors des écarts de conduite





NOTRE  
code



# VESTIMENTAIRE



## ACTIVITÉS SPORTIVES



Les vêtements requis pour les cours  
d'éducation physique:



Gilet à manches courtes;

Culotte courte ou pantalon de sport;

Espadrille avec une semelle qui ne laisse  
pas de trace.

## TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit se présenter à l'école habillé selon la saison et la température. Il doit, à la demande de tout membre du personnel, modifier sa tenue si elle est jugée indécente, vulgaire, à caractère violent ou non appropriée pour un milieu d'éducation.

Les vêtements véhiculant des messages sexistes ou violents sont interdits.

Le short, la jupe ou la robe doit être plus long que la mi-cuisse, sauf s'ils sont portés avec un collant opaque.



Le port du capuchon est interdit dans l'école.

Pour maintenir l'école propre et sécuritaire, une paire de chaussures d'extérieur est obligatoire pour chaque élève. Les chaussures d'éducation physique peuvent être utilisées à l'intérieur.

## ACCESSOIRES

Les chapeaux et les casquettes  
doivent être laissés dans les casiers.



# Violence et INTIMIDATION



## CONSIGNES AUX ÉLÈVES

## MESURES ET INTERVENTIONS

### AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève **auteur d'un acte de violence ou d'intimidation** est passible de sanctions.

Tout **témoin complice** qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de **sanctions**.

#### Acte de violence

- ◆ Manifestation de force. Forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne. Sentiment de détresse; blessé, lésé ou opprimé.

#### Acte d'intimidation

- ◆ Comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif délibéré ou non directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace inégalité des rapports de force sentiment de détresse.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

- ◆ Discussion avec l'élève sur le comportement observé
- ◆ Appels à la maison
- ◆ Retrait dans une autre classe
- ◆ Suspension à la maison

### TÉMOIN

L'**élève témoin** a le devoir de **dénoncer** une situation de violence ou d'intimidation.

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;
2. La confidentialité;
3. Un support, un soutien et une protection.

### VICTIME

Toute **victime** a droit à un **soutien**, à une écoute et à une réparation.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

1. Une rencontre dans les 24 à 48 heures avec un intervenant de l'équipe-école;
2. Une protection adéquate;
3. Le soutien et l'écoute;
4. Des outils d'aide diversifiés.

#### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

#### 3 CRITÈRES

1. Répétition
2. Inégalité des rapports de force
3. Engendrer des sentiments de détresse

#### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Conflit

Un conflit est chargé d'émotions. Il y a divergence d'opinion ou d'opposition entre des personnes.

#### Témoin

Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

#### Victime

Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.